ICM/NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE GABRIEL PERI (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des travaux de désamiantage doivent être effectués à l'école maternelle Gabriel Péri par la société IEPRO Désamiantage – 20 rue Gaston Navailles – 93330 Neuilly-sur-Marne, agissant pour le compte de la Direction des Bâtiments Communaux – Service Maintenance Prévention du Patrimoine Bâti de la Ville d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane –94205 Ivry-sur-Seine cedex,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans la rue Gabriel Péri nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gabriel Péri** à compter du **26 décembre 2023** à **8 heures** jusqu'au **5 janvier 2024** à **18 heures :**

- **Neutralisation de deux emplacements de stationnement banalisé** au droit du n°47 afin de permettre le stationnement du véhicule d'intervention.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée de l'intervention.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société IEPRO Désamiantage – 20 rue Gaston Navailles – 93330 Neuilly-sur-Marne,
- SMPPB.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94 LE 15 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon